

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 11 février 2003 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2003-02-26 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2003-02-27 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2003

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2003, tel que présenté.

ADOPTÉE

2003-02-28 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JANVIER 2003 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de janvier 2003, au montant de **291,886.52 \$**.

ADOPTÉE

2003-02-29 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2003 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2003, au montant de **502,014.16 \$**.

ADOPTÉE

2003-02-30 **RÈGLEMENT 245-35, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 245 - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 10 décembre 2002 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245 aux fins de créer, à même la zone H02-207, la zone H02-235 et d'y prescrire certaines normes;

Considérant qu'un avis public a été affiché le 17 janvier 2003 aux endroits désignés par le Conseil et publié le 18 janvier 2003 dans le journal 1^{ère} Édition avisant les personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës qu'elles pouvaient faire une demande d'approbation référendaire.

Considérant qu'à 16h30 le 27 janvier 2003, aucune demande valide de participation à un référendum à l'égard des dispositions du second projet de règlement n'a été reçue des personnes habiles à voter des zones concernées;

Considérant que les membres présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'adopter le règlement 245-35 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245 aux fins de créer la zone H02-235 et d'y prescrire certaines normes d'usages et de construction.

ADOPTÉE

2003-02-31 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 264, RELATIF AUX ANIMAUX**

Madame la conseillère, Linda McGrail, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 264 aux fins d'interdire le piégeage et le trappage des animaux sauvages sur le territoire de la Municipalité. De plus, elle demande la dispense de lecture.

2003-02-32 **CONTRAT D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DES RUES (APPEL D'OFFRES GT2003-01) ADJUDICATION**

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 28 janvier 2003;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire;

2003-02-32 ...suite

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Michel Guimont entrepreneur électricien inc. au montant de **8,375 \$** plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres et sa soumission du 28 janvier 2003. Le contrat est d'une durée de 3 ans (2003-2004-2005) et est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2003-02-33 CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER - ADJUDICATION

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour l'entretien ménager des bâtiments des Services communautaires;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 4 février 2003;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture de soumissions;

Considérant la recommandation du directeur des Services communautaires;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le contrat pour l'entretien ménager des bâtiments des Services communautaires (option 2) soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Service d'entretien F.D. Maintenance inc., au montant de **33,160 \$** plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres et sa soumission du 4 février 2003. Le contrat est d'une durée de 2 ans et est à prix forfaitaire.

ADOPTÉE

2003-02-34 COMPTES BANCAIRES – AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que mesdames Gisèle Péladeau et Linda McGrail, messieurs Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy soient nommés comme représentants substitués du maire pour la Municipalité, à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Populaire de L'Île-Perrot et que ces représentants exercent tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin, dont les effets bancaires.

Que madame Micheline L. Morency soit nommée représentante substitut de la Municipalité, en remplacement de la secrétaire-trésorière, à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse populaire de L'Île-Perrot et que cette représentante exerce tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette fin, dont les effets bancaires.

ADOPTÉE

2003-02-35 OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT - AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller Serge Roy et résolu que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot autorise la demande d'ouverture d'une marge de crédit à la Caisse Populaire de L'Île-Perrot d'un montant de **250,000 \$**, afin de financer les dépenses courantes de la Municipalité;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

2003-02-36 APPUI À LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE DU BAPE CONCERNANT LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE

Attendu que la gestion de la grande forêt publique du Québec, soit la plus grande ressource renouvelable de propriété collective des Québécois n'a jamais fait l'objet d'une véritable enquête publique, neutre, indépendante, impartiale, compétente et itinérante;

Attendu que le Grand Rendez-vous des Régions, tenu à Québec en novembre 2002, a fait ressortir plus que jamais toute l'importance que revêt la gestion des ressources (lesquelles se trouvent essentiellement dans les régions du Québec) pour assurer le devenir des régions du Québec;

Attendu que la vérificatrice générale du Québec, madame Doris Paradis, s'est dite inquiète dans son récent rapport annuel par plusieurs lacunes détectées par ses experts et ce, tout particulièrement dans les calculs d'évaluation du rendement de la forêt publique, tel qu'actuellement réalisés par les gens du MRN. À titre d'exemple, ces derniers ne tiennent pas compte des pertes causées par les incendies de forêt, ainsi que des ravages causés par les insectes ou par les maladies;

Attendu que la vérificatrice générale disait aussi que : « Le cumul des différents problèmes relatifs au calcul de la possibilité forestière augmente le risque de la surévaluation et qu'elle contribue, à court terme, au maintien des emplois, mais que ces lacunes risquent à plus long terme d'en causer la perte si la forêt est surévaluée »;

Attendu également que, selon la vérificatrice générale, « le ministère des Ressources naturelles n'exerce toujours pas une surveillance adéquate des plans d'aménagement forestier (PGAF) »;

Attendu que plus d'une centaine de milliers de personnes au Québec vivent d'emplois reliés directement à la forêt et qu'il se coupe présentement trop de bois dans la forêt publique, ce qui pourrait priver tous ces travailleurs d'une partie de leur gagne-pain si des correctifs ne sont pas rapidement mis de l'avant;

Attendu que selon M. Louis Bélanger, docteur en foresterie, le ministère des Ressources naturelles avait été et continuait d'être négligent en accordant des droits de coupe basés sur des calculs beaucoup trop optimistes;

2003-02-36 ... suite

Attendu qu'il est devenu urgent que le gouvernement du Québec prenne action sans tarder pour faire toute la lumière sur ce qui se passe avec la gestion de notre grand patrimoine de propriété collective, la grande forêt publique du Québec, une ressource renouvelable inestimable et de première importance pour l'économie des régions et du Québec dans son ensemble;

Attendu que la fonction de surveillance du ministère des Ressources naturelles laisse carrément à désirer : à titre d'exemple, le MRN n'a toujours pas installé à demeure un seul de ses inspecteurs pour toute la MRC de La Matapédia;

Attendu que suite aux révélations de Mme Doris Paradis, M. Richard Desjardins a relancé M. Bernard Landry en décembre 2002, lui réclamant à nouveau de mettre de l'avant une enquête publique afin de faire toute la lumière sur la gestion de la forêt publique.

Attendu qu'en décembre 2002, le quotidien Le Devoir révélait la teneur du rapport d'un sous comité interne du MRN, lequel faisait état des pratiques douteuses et des inventaires erronés des entreprises forestières et qui mettait clairement en doute la valeur des normes et des vérifications du ministère;

Attendu que bon nombre de Québécois et Québécoises s'interrogent de plus en plus fort sur : pour qui travaille ce ministère, est-ce pour l'industrie forestière ou pour l'ensemble de la population du Québec ?

Attendu que monsieur le Premier Ministre Bernard Landry a annoncé son intention d'aller de l'avant avec une telle commission d'enquête publique pour faire toute la lumière sur la gestion de cette grande richesse collective qu'est la grande forêt publique du Québec et que nous désirons l'encourager à concrétiser cette intention en ACTION!

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot appui la demande à l'effet d'exiger du Gouvernement du Québec la création, dans les meilleurs délais, d'une Commission d'enquête publique du BAPE pour faire toute la lumière sur la gestion de la forêt publique québécoise.

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Bernard Landry, Premier Ministre du Québec et à monsieur Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2003-02-37 FORMATION À LA GESTION POUR LES EMPLOYÉS CADRES - MANDAT

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que monsieur Adrien Payette soit mandaté aux fins de dispenser aux employés cadres de la Municipalité une formation à la gestion. Le coût du contrat est de **7,000 \$** et d'une durée de 35 heures, suivant l'offre de services du 4 novembre 2002. Le coût de cette formation est payé à même une subvention du Fonds national de formation de la main-d'œuvre.

ADOPTÉE

2003-02-38 **MTQ – AMÉLIORATION DES CHEMINS MUNICIPAUX – DEMANDE DE SUBVENTION**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration des boulevards Perrot et Saint-Joseph et de l'intersection des boulevards Virginie-Roy et Saint-Joseph, pour un montant subventionné de **10,000 \$**, conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec.

Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE

2003-02-39 **CONFECTION DU NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2004-2005-2006 – CONFIRMATION DE MANDAT**

Considérant qu'un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière 2004-2005-2006 doit être confectionné;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a l'entière compétence en matière d'évaluation à l'égard de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot confirme le mandat donné par la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la firme Leroux, Beaudry, Picard et associés inc., évaluateurs agréés, pour la confection du rôle triennal d'évaluation foncière 2004-2005-2006. Le coût du mandat est de **120,815 \$**, plus les taxes et les frais administratifs, payable en deux versements égaux de **60,407.50 \$** le 15 septembre 2003 et le 15 janvier 2004, le tout suivant l'offre de services du 9 décembre 2002.

ADOPTÉE

2003-02-40 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'engager madame Yolande Deschamps, à titre d'employée temporaire à temps partiel, pour combler les absences, le tout suivant les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2003-02-41 **APPEL D'OFFRES PUBLIC – RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de procéder à un appel d'offres public pour la rénovation de l'hôtel de ville. L'ouverture des soumissions se fera le 3 mars 2003.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES JANVIER 2003

Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire.
Dépôt du rapport informatif des Services communautaires.
Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay.
Dépôt du rapport mensuel des activités de septembre, octobre et novembre 2002 – Service de Prévention des incendies.

2003-02-42 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu de lever la séance à 20h00,

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc

